

Date de mise en ligne : 01/07/2025

 23462	Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire 26 juin 2025
DL2025_2606_11	Tarifs des Actions Jeunes - Modification - Décision
Le 26 juin 2025 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU. Secrétaire de séance : Huguette PANOZZO	Présents : ARCINS : Claude GANELON - ARSAC : Frédéric AURIER, Monique DIGEON, Laurent CADUSSEAU, Huguette PANOZZO - CUSSAC FORT MEDOC : Dominique FEDIEU - LABARDE : Matthieu FONMARTY - LAMARQUE : Dominique SAINT-MARTIN - LE PIAN MEDOC : Didier MAU, Christine CORNET, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - LUDON MEDOC : Philippe DUCAMP, Martine VALLIER, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - MACAU : Sylvain LALANNE - MARGAUX-CANTENAC : Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - SOUSSANS : Karine PALIN
Conseillers en exercice : 32 Présents : 20 Votants : 27 Rapporteur : Frédéric AURIER	Absents excusés : Marie-Christine SEGUIN pouvoir à Dominique FEDIEU, Franck SIMONNET, Christian VELLA pouvoir à Didier MAU, Annie BEZAC pouvoir à Christine CORNET, Laurence GANELON pouvoir à Christian DECAUDIN, Denis CABEZAS pouvoir à Martine VALLIER, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL, Jean-Claude GOFFRE pouvoir à Karine PALIN

Actuellement, la tarification appliquée aux Actions Jeunes est la même que celle appliquée aux Activités Extrascolaires avec un tarif Journée uniquement.

Il est proposé de :

1. Maintenir, pour les Actions Jeunes, un tarif « journée »
2. D'ajouter un tarif ½ journée (applicable le mercredi, pendant les vacances scolaires, ou autres jours.
3. Créer un tarif ½ journée sans repas.

Vu l'avis de la Commission mixte Petite-Enfance/Jeunesse du 6 juin 2025 et afin de prendre en compte la spécificité des activités proposées aux collégiens sur leurs temps de loisirs, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 7 juillet 2025 :

		Tarif à la journée *	Tarif ½ journée Avec Repas	Tarif ½ journée Sans Repas
QF1	0-300	6,69 €	3,35 €	2,35 €
QF2	301-500	8,45 €	4,22 €	3,22 €
QF3	501-750	10,10 €	5,05 €	4,05 €
QF4	751-1000	11,84 €	5,93 €	4,93 €
QF5	1001-1250	13,60 €	6,80 €	5,80 €
QF6	1251-1500	15,45 €	7,73 €	6,73 €
QF7	1501-1750	16,99 €	8,50 €	7,50 €
QF8	1751-2000	18,55 €	9,27 €	8,27 €
QF9	Plus de 2000	20,29 €	10,15 €	9,15 €

Une pénalité de retard de 10 € sera appliquée à la famille en cas de présence de l'enfant après l'heure de fermeture de l'établissement. La pénalité sera appliquée par enfant à partir du 3^{ème} retard identifié dans l'année scolaire, sauf cas de force majeure.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 3 voix contre :

► **Décide la modification des tarifs des Actions Jeunes tels qu'indiqués ci-dessus, à compter du 7 juillet 2025.**

Le secrétaire de séance,

Le Président,
Didier MAU

Certifié conforme à l'original

Le Président,


 Didier MAU

